

SÉANCE DU 20 JANVIER 2009

DOSSIER GROUPE SCOLAIRE

Mme le Maire donne une synthèse de la réunion qui s'est déroulée en Préfecture le 09 janvier dernier.

- terrain de la poste : aucun vide n'a été trouvé ; le bureau de poste doit réouvrir rapidement ;
- terrain SNCF : des vides et désordres ont été diagnostiqués, d'autres sondages seront effectués, dans l'attente, la vitesse des trains a été limitée et des renforts ont été posés.

Bilan du CETE : confirmation de manière importante ; Mr le Secrétaire Général de Préfecture confirme le choix de la construction d'un autre groupe scolaire ; il demande au Département, à Habitat 76 et à la SNCF de procéder à des sondages supplémentaires afin de délimiter le pourtour des vides sous le groupe scolaire. Il confirme que les subventions attribuées pour la construction d'un nouveau groupe scolaire seraient de 40 % pour l'Etat et de 40 % pour le département.

TERRAIN POUR CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Mme le Maire informe que les conjoints De Laitre seraient favorables à la vente d'une parcelle de leur terrain mais pour la surface seule nécessaire à la construction du groupe scolaire. Ils doivent envoyer un courrier de confirmation.

CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE – ETUDES PRELIMINAIRES

Mme le Maire rappelle au Conseil que des études préliminaires sur le terrain doivent être effectuées avant le dépôt de permis de construire. Elle présente les devis fournis pour ces études :

Etude	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Etude Géotechnique	CEBTP SOLEN	2 400.00	2 870.40
« «	HYDROGÉOTECHNIQUE NORD ET OUEST	4 181.10	5 000.60
Etude de perméabilité	AQUA GEOL	1 350.00	1 614.60

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil retiennent les entreprises ci-après :
pour l'étude Géotechnique : CEBTP SOLEN pour un montant HT de 2 400.00 €, TTC 2 870.40 € et compte tenu de l'urgence suite à la demande du Syndicat des bassins versants,
pour l'étude de perméabilité : AQUA GEOL pour un montant HT de 1 350.00 €, TTC 1 614.60 €

Mme le Maire est autorisée à toutes les signatures nécessaires à la réalisation et au paiement de ces études dont le financement sera inscrit à l'article 2031-133 du BP 2009.

DEFIBRILLATEUR

Mme le Maire informe les Membres du Conseil que l'Assemblée Plénière du Département a décidé de doter toutes les communes de moins de 3500 habitants d'un défibrillateur automatique externe (DAE).

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident :

- de déposer une demande de défibrillateur auprès du Département

- d'accepter la convention entre le Département et la Commune
- d'autoriser Mme le Maire à signer la demande, la convention et tous les documents qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation du projet.

Les personnes responsables du DAE seront Mr Gaétan Dumarché et Mr Tony Leury.

OUVERTURE DE CREDITS AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE

Mme le Maire rappelle que pour couvrir les décalages de paiement de subvention pour les travaux 2008, il est opportun de recourir à une ouverture de crédit d'un montant total de 300 000 euros.

Après avoir pris connaissance de la proposition établie par la Caisse d'Epargne Normandie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 - Pour financer ses besoins de trésorerie, la commune de Motteville contracte auprès de la Caisse d'Epargne Normandie une ouverture de crédit dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 300 000 euros

- Durée : 12 mois
- Taux : T4M + 1,00 %
- frais de dossier : 300 euros

Article 2 – Mme le Maire est autorisée à signer le contrat et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

CONSTRUCTION VESTIAIRES SPORTIFS

Mme le Maire rappelle au conseil que lors de l'exécution des travaux, il a été décidé des travaux supplémentaires au lot 5 - Electricité chauffage ; les devis d'un montant de 355 € HT et 505 € HT ont été étudiés et acceptés par la commission d'appel d'offres du 19 décembre 2008. Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil entérinent à l'unanimité des votes la décision de la commission d'appel d'offres.

ECLAIRAGE PUBLIC

Eclairage public rue de la gare et rue du stade

Mme le Maire propose la création d'un point d'éclairage public supplémentaire rue de la gare, et de 4 points d'éclairage public rue du stade.

Elle présente la proposition du Syndicat d'électrification de Pavilly pour l'inscription à la 23^{ème} tranche d'éclairage public programme 2009, des travaux suivants :

Rue de la gare :

Fourniture et pose d'un foyer lumineux 150 W SHP

Rue du stade :

- fourniture et pose de 164 m de réseau aérien en câble torsadé 2 x 25mm²
- fourniture et pose de 23 m de réseau souterrain d'éclairage public en câble U 1000 RO2V 4x10 mm²

- fourniture et pose d'une armoire de commande d'éclairage
- fourniture et pose de 4 foyers lumineux 150 W SHP

Situation des travaux	travaux HT	dépense subventionnable	montant subvention	participation de la commune	TVA à préfinancer par la commune
rue de la gare	650,00	650,00	260,00	390,00	127,40
Rue du stade	6 260,00	6 260,00	2 504,00	3 756,00	1 226,96
TOTAL	6 910,00	6 910,00	2 764,00	4 146,00	1 354,36

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de faire effectuer ces travaux d'éclairage public dont le financement sera inscrit au budget primitif 2010, et autorisent Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Maintenance de l'éclairage public : Mme le Maire informe le Conseil qu'une dépense importante est à prévoir sur plusieurs années pour le changement des ampoules de l'éclairage public en ampoules à basse consommation. Le Conseil en prend acte.